

**DOSSIER
DE PRESSE
CONSEIL
MUNICIPAL**

lundi 31 janvier 2022

Sommaire

Information du Maire – *Présentation du projet de l'hôtel de ville d'Annecy* – présenté par François Astorg, Maire, Benjamin Marias, premier adjoint et Pierre-Louis Faloci, architecte

Finances / Rapports n° 3 & 12 – *Budget primitif 2022 – Budget principal & Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2022* – rapportés par Christian Petit, maire-adjoint en charge des finances et des investissements responsables

Jeunesse et politique socioculturelle / Rapport n° 17 – *Convention annuelle d'objectifs et de subventionnement avec l'association « Passage » dans le cadre des chantiers éducatifs et des chantiers « argent de poche »* – rapporté par Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante

Un espace ouvert à l'expression citoyenne

Le Conseil municipal découvre ce jour le projet de réhabilitation de l'hôtel de ville. Largement plébiscité par les membres du jury, le projet de l'architecte Pierre-Louis Faloci est en parfaite adéquation avec l'esprit souhaité pour ce lieu chargé d'histoire (voir document de présentation joint à ce dossier de presse).

Finances

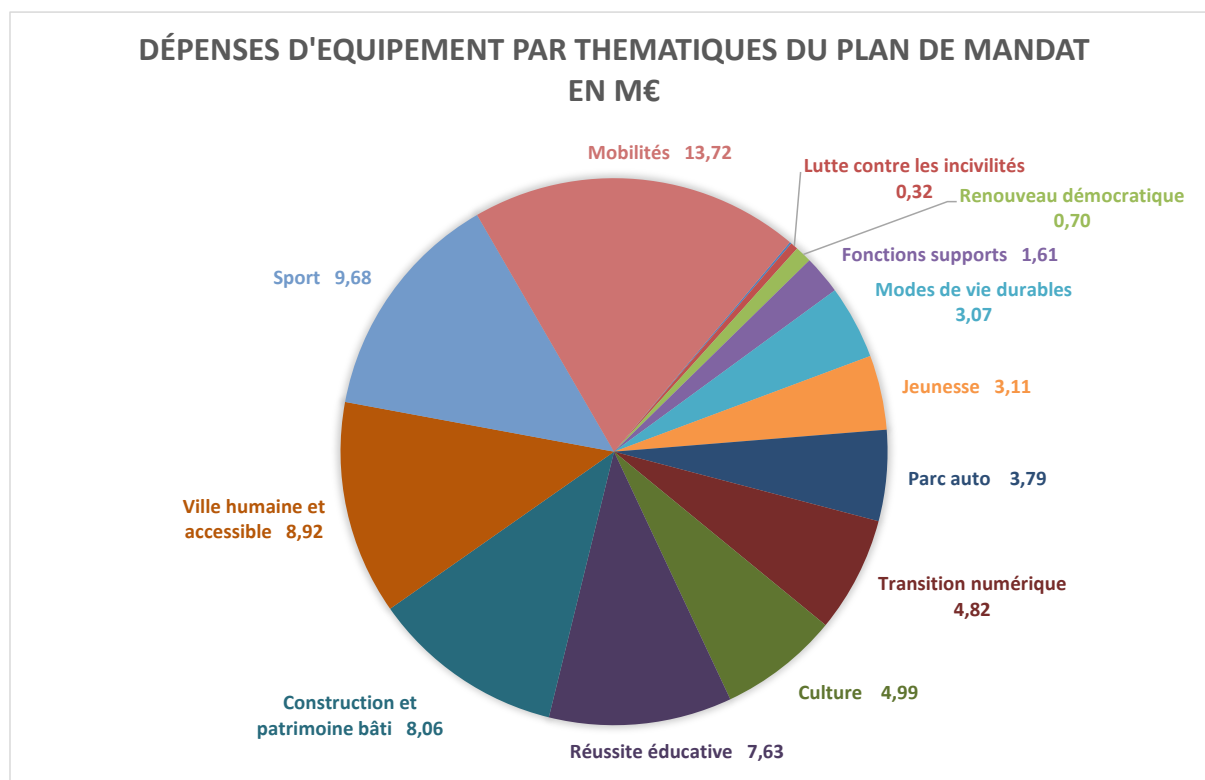
Budget primitif 2022 – budget principal

Avec ce budget 2022, l'équipe municipale poursuit la déclinaison des actions inscrites dans son projet pour la Ville. Cette année encore, les finances seront largement impactées par la crise sanitaire et ses conséquences, notamment sur l'achat de matériels. La récente cyberattaque marquera également les dépenses de la Ville.

Les principales actions du budget 2022, autour des 4 piliers

- Transition écologique, avec la finalisation et l'application du « Bien construire », l'évolution de la Semaine du développement durable ou encore la végétalisation des cours d'écoles
- Renouveau démocratique, avec l'installation des conseils de quartiers et la réalisation des projets du budget participatif 2021
- Justice sociale, avec le renforcement du Centre communal d'action sociale et le développement d'actions sur l'accessibilité
- Economie locale, avec la mise en place d'une stratégie de développement commercial via le droit de préemption ou encore une réflexion autour du port de plaisance

Répartition par thématiques des dépenses d'équipement



Une hausse significative est à noter sur les coûts des matières premières et de l'énergie (+2,8M€).

Finances

Vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale pour 2022 : explications

À l'heure où les collectivités locales voient leurs dotations de l'État baisser et face à l'augmentation conséquente du coût des matières premières et de l'énergie, il est nécessaire pour elles de dégager des marges de manœuvre afin d'investir pour l'avenir et de satisfaire une demande de service public en constante évolution.

Les recettes de fonctionnement de la Ville d'Annecy s'articulent autour de 3 grands postes :

- Les produits liés aux prestations fournies (restauration, activités périscolaires...)
- La fiscalité, et notamment : les taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non-bâti, les droits de mutations, l'attribution de compensation (dotation figée reversée à la Ville d'Annecy)
- Les dotations de l'État et autres participations publiques.

Les deux seuls leviers dont dispose la Ville reposent sur la fiscalité locale directe et sur les produits de services. La taxe foncière sur les propriétés bâties (62,3M€ en 2021) est redevable par tous les propriétaires, que ce soit sur une habitation, un local commercial ou industriel. Cette taxe est basée sur la valeur locative cadastrale du bien, divisée par 2, à laquelle on applique un taux d'imposition.

La valeur locative est déterminée par l'État et est actualisée de plein droit selon l'inflation ; et les communes ne disposent que d'une seule marge de manœuvre : le taux.

La création de la Commune Nouvelle en 2017 a entraîné un lissage des taux de taxes jusqu'en 2029 car chaque commune déléguée avait un taux différent. Ce lissage a conduit à un taux unique de 28,29%.

À ce jour, la taxe sur le foncier bâti est, en moyenne par habitant, égale à 489 €, avec un taux de 28,29%. En France, la moyenne par habitant s'élevait à 495 € en 2019.

Pour 2022, le taux de la taxe foncière sur le bâti, sur le territoire de la commune nouvelle, passera à 29,79%, soit 1,5 points d'augmentation. Le gain attendu pour la ville est de 2,9M€. Cela équivaut à une hausse moyenne par contribuable comprise entre 20 et 42 € selon la commune déléguée, soit 26 € en moyenne.

Sur chaque commune déléguée, le lissage des taux se poursuit. En conséquence, le contribuable ne verra pas le taux de 29,79% sur sa feuille d'imposition :

	Taux 2021	Taux 2022
Annecy	28,62%	30,08%
Annecy-Le-Vieux	27,91%	29,46%
Cran-Gevrier	30,31%	31,56%
Meythet	28,77%	30,21%
Pringy	25,92%	27,72%
Seynod	26,86%	28,55%

Annecy : 5^e taux le plus bas de France (métropoles hors Paris)

Le taux de taxe sur le foncier bâti est le 5^e taux le plus bas en France après :

- Boulogne-Billancourt 15,09 %
- Lyon 29,26 %
- Nice 29,62%
- Nancy 29,68 %
- Annecy 29,79 %

Si l'on compare avec le taux sur des communes de même strate (métropoles +100 000 habitants), le taux moyen en 2021 en France était de 39,42 %.

Un engagement fort de la municipalité

Si la crise sanitaire et, dernièrement, la cyberattaque, pèsent sur les dépenses de la Ville, les objectifs affirmés de la municipalité demeurent la maîtrise des dépenses et le respect des engagements pris dans le cadre du projet de mandat, notamment en termes d'investissements.

À noter : suppression de la taxe d'habitation (TH) :

*-La TH n'est plus perçue par les communes depuis 2021. Pour compenser la perte de ressources pour les communes, la taxe foncière départementale a été transférée aux communes, **sans impact pour les contribuables.***

-80% des contribuables les moins aisés ne payent plus la TH depuis 2020.

-Pour les 20% restant, la taxe d'habitation a été diminuée d'un tiers en 2021, puis elle sera diminuée de 2/3 pour totalement disparaître en 2023.

La Ville favorise l'insertion des jeunes

Accompagner les jeunes vers leur autonomie, à l'aube de leur vie professionnelle, est l'un des objectifs du projet éducatif et familial conduit par la Ville d'Annecy. Afin de développer et mener à bien des actions en lien avec cet objectif, une convention entre la Ville et l'association « Passage » va être signée. Celle-ci bénéficie depuis peu d'un mandat du Conseil départemental en matière de prévention spécialisée.

En partenariat avec la Ville, l'association « Passage » met ainsi en place deux types d'actions à destination des jeunes : les chantiers éducatifs et les chantiers « argent de poche ».

« Nous menons sur notre territoire des actions pour accompagner les jeunes et travaillons en étroite collaboration avec l'association Passage. De cela dépend la réussite des chantiers éducatifs et « argent de poche » et celle de ces jeunes, qui ont une réelle motivation et l'envie de préparer leur avenir ! »

Guillaume Tatu, maire-adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante

100 000 € pour les chantiers éducatifs

À destination des jeunes de 14 à 18 ans, les chantiers éducatifs visent à répondre à des besoins vitaux, tels que se nourrir ou se loger, mais aussi aux besoins de chacun dans leur développement personnel, leur apprentissage de la vie et des comportements à adopter en société. Ils permettent aussi de mieux appréhender le « travailler » ensemble, par la réalisation de projets collectifs.

Ces chantiers s'appuient sur la réalisation de travaux à faible technicité : peinture, entretiens d'espaces verts, prestations de services...

73 000 € pour les chantiers argent de poche

Ouverts à tous les jeunes de 14 à 17 ans, ces chantiers, organisés durant les vacances scolaires, sont un véritable premier pas dans le monde du travail. Premier CV, première lettre de motivation, premier contrat de travail et premier salaire, les jeunes acquièrent une expérience de relation employeur/employé et un savoir-faire technique.

Une aide financière, logistique et humaine

Pour soutenir l'association dans la conduite de ces actions, la Ville met à sa disposition un agent de la collectivité, des moyens logistiques, tels que des locaux, et lui verse une subvention afin de couvrir une partie de la location des autres locaux utilisés.

Contact presse :

Anouck Duchosal, attachée de presse du maire d'Annecy

Anouck.duchosal@Annecy.fr - 07 64 82 20 03